

BUDGET PRIMITIF 2017 6 BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif 2017 s'établit à **619 587,78 €** réparti comme suit :

- Section d'exploitation : 548 873,78 €
- Section d'investissement : 70 714,00 €

II. Section d'exploitation

A. Les charges :

011	Charges à caractère général	71 159,78 €
------------	------------------------------------	--------------------

Le chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien, à la maintenance du matériel de transports remboursées à la Ville ainsi que des prestations transports scolaires facturées par le Département.

012	Charges de personnel	360 000,00 €
------------	-----------------------------	---------------------

Cette charge correspond aux frais de personnel de la Ville directement rattachés à ce service.

065	Autres charges de gestion courante	47 000,00 €
------------	---	--------------------

Prise en charge de la participation des familles aux transports scolaires.

042	Opérations d'ordre de transfert entre section	70 714,00 €
------------	--	--------------------

Il s'agit des dotations aux amortissements constituant de l'autofinancement pour couvrir les dépenses d'équipements.

B. Les produits :

74	Subventions d'exploitation	331 000,00 €
-----------	-----------------------------------	---------------------

Subvention versée par la Ville pour couvrir les dépenses de ce budget : 141 000,00 €

Subvention versée par la région : 190 000,00 €

042	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 300,00 €
------------	--	--------------------

Cette recette correspond aux dotations aux amortissements pour la subvention versée par la ville pour l'acquisition des cars.

III. Section d'investissement

A. Les charges :

21	Immobilisations corporelles	27 414,00 €
-----------	------------------------------------	--------------------

Il s'agit des grosses réparations et le remplacement de matériels.

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 300,00 €
------------	--	--------------------

Les dépenses correspondent aux dotations aux amortissements pour la subvention versée par la ville pour l'acquisition des cars.

B. Les produits :

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	70 714,00 €
------------	--	--------------------

Cette recette correspond aux dotations aux amortissements pour le renouvellement des équipements.